

20 ha

Le Plan Simple de Gestion (PSG) est désormais obligatoire à partir de 20 ha.



144 000 ha

et 55 000 propriétaires forestiers dans le 64 (dont 5600 ont plus de 4 ha)

97 %

La forêt privée est composée à 97 % de feuillus, le Chêne est l'essence majoritaire. L'accroissement courant est de 6 m³/ha/an. La récolte de bois est estimée à 198 000 m³. Seulement 10 % de l'accroissement courant est récolté annuellement

Une forêt gérée durablement est une forêt pérenne et protégée

L'année 2023 a été marquée par le vote, le 10 juillet dernier, de la loi « visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extensification du risque incendie ». Cette loi est une réponse aux grands incendies survenus durant l'été 2022. Elle réaffirme que des actions d'entretien, de sylviculture et de gestion sont les moyens de prévention contre ce risque.

Désormais, le Plan Simple de Gestion (PSG) est obligatoire à partir de 20 ha (au lieu de 25 ha). En France, 500 000 ha supplémentaires de forêts sont concernés par cette mesure ; plus de 2500 ha dans notre département. La description des parcelles doit désormais intégrer une analyse des enjeux en matière de défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

Le Centre Régional de la Propriété Forestière se voit doter, au travers de son rôle de conseil auprès des propriétaires, d'instruction et d'agrément des documents de gestion, d'une mission de DFCI.

Inscrite dans le Code Forestier, l'obligation légale de débroussaillage (OLD), demande de réaliser le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé des terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts et dans un périmètre de 50 mètres

autour des constructions de leurs voies d'accès. Depuis le 21 novembre 2022, un arrêté préfectoral précise ces obligations pour notre département.

Santé des Forêts

Avec sa grande diversité d'essences et son climat favorable, la forêt de notre département reste relativement préservée des maladies et attaques parasitaires. La présence de la punaise réticulée, originaire de l'Ouest des États-Unis a cependant été repérée cet été sur les peuplements de Chêne. Cet insecte se nourrit d'un liquide présent dans les cellules des feuilles, d'où leur jaunissement et une réduction de la capacité photosynthétique de l'arbre. L'arbre est temporairement affaibli mais ne meurt pas.

Marché du bois

Le peuplier a connu une embellie en 2022 avec quelques lots qui se sont vendus à plus de 100 euros le m³. En 2023, les prix sont en baisse par rapport à 2022 (60 à 80 euros le m³, bois clair, homogène, élagué) mais sont nettement supérieurs à 2021.

Pour le chêne, les cours se maintiennent pour les lots de belle qualité, entre 100 et 250 euros du m³. Le frêne reste un marché de



niche. Pour les résineux, les lots homogènes de faible volume unitaire se sont mieux vendus que les lots de gros bois. Légère augmentation de la qualité bois de chauffage.

Le prix des bois dépend de la qualité des arbres sur pied, de leur diamètre, de l'opération et du volume mis en marché. Travailler ses parcelles avec une sylviculture adaptée pour améliorer la qualité des bois est un gage pour produire du bois d'œuvre.

La forêt privée des Pyrénées-Atlantiques s'étend sur 144 000 ha. Sur 55 000 propriétaires forestiers, 5 600 ont plus de 4 ha. C'est une forêt morcelée avec 2,6 ha de surface en moyenne. Composé à 97 % de feuillus, le Chêne est l'essence majoritaire. C'est une forêt dont l'accroissement courant est de 6 m³/ha/an.

En 2021, La récolte de bois est estimée à 198 000 m³. Seulement 10 % de l'accroissement courant est récolté annuellement et utilisé par les professionnels de la filière. La plupart des peuplements sous-exploités, insuffisamment gérés et donc souvent vieillissants méritent que leur propriétaire s'y intéresse pour que la forêt puisse satisfaire, dans un cadre de gestion durable, ses fonctions de production de bois, de préservation de la biodiversité, jouer son rôle social et environnemental : lutte contre l'érosion et le réchauffement climatique, filtration des eaux, séquestration de CO₂, production d'oxygène.

Accompagnement du propriétaire et développement forestier

Dans le cadre de l'action UNIFORMOB, programme mené conjointement par le CRPF et la Chambre d'Agriculture, deux actions spécifiques de mobilisation de bois supplémentaires ont été mises en œuvre, L'une en Béarn, sur les communes d'Orthez, Baigts de Béarn, Bonnut, Saint-Boès, Sallespisse, et Sault-de-Navailles et l'autre au Pays Basque sur les communes d'Orègue, Arraute-Charritte, Amorots-Succos.

Les propriétaires concernés ont reçu un courrier leur proposant une visite-conseil de terrain dans le but de valoriser leurs parcelles.

Contact : Jérémy BRIAN – 07.50.58.92.32 – jeremy.brian@landes.chambagri.fr

Au Centre Régional de la Propriété Forestière 64, un technicien et un ingénieur sont

toujours présents pour vous conseiller à titre gratuit sur la gestion des forêts.

Mikaël Maitia – technicien – 06.74.08.16.17 – mikael.maitia@cnpf.fr

Claire Broqué – Ingénieur massif – 06.31.25.53.46 – claire.broque-gracia@cnpf.fr



Des actions de formation et de vulgarisation pour les propriétaires

Le FOGFOR animé par le CRPF et la Chambre d'Agriculture des Landes est le stage indispensable pour les propriétaires forestiers privés du massif Pyrénées-Adour pour acquérir des compétences en sylviculture, exploitation des bois, fiscalité forestière et rencontrer des propriétaires confrontés aux mêmes problématiques. Le cycle de 12

séances débuté en septembre 2022 s'est poursuivi jusqu'en juin 2023. Il a accueilli 30 sylviculteurs. Le prochain se déroulera à partir de janvier 2025.

L'animation du CETEF 64

Le Centre Régional de la Propriété Forestière apporte un appui technique au CETEF 64, association de propriétaires forestiers pour la vulgarisation et l'expérimentation forestière. Parmi les thèmes étudiés et les activités de l'année : équilibre sylvo-cynégétique, formation bûcheronnage, voyage d'études en Limousin, utilisation de l'application Iphigénie, visite d'une merranderie,

Un nouvel élu pour la forêt

Jacquelin de Vazelhes, qui prend la suite de Jean-Jacques Chalmeau, est le représentant des propriétaires forestiers depuis le 31 mars dernier. Son suppléant est Hervé Madéo, Président de Fransylva FPPA, le syndicat forestier du 64.

Le bois est une ressource naturelle, renouvelable. Qu'elle soit issue de régénération naturelle ou de plantation, la forêt se cultive. Elle a besoin de la main de l'homme, qui par une sylviculture adaptée (éclaircies régulières, coupes progressives d'ensemencement ou renouvellement par plantation), va lui permettre de « croître en qualité et en quantité ». C'est ainsi qu'elle peut assurer ses fonctions de production, de préservation de la biodiversité, de production d'aménités pour la société. Travailler la forêt est une nécessité pour l'aider à s'adapter au réchauffement climatique.

